

REUNION DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le 25 septembre à 09 heures 40, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, Président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. PIERRE BOULANGER, M. STÉPHANE BRUNEL, M. DOMINIQUE CAMUS, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. PASCAL DEMARTHE, M. DANIEL DESTUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, M. GRÉGORY LABILLE, M. FRANCIS LEC, M. RÉGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. PIERRE LINEATTE, M. RENÉ LOGNON, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. GÉRALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. JEAN-PAUL NIGAUT, M. PAUL PILOT, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSÉ SUEUR, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX

EXCUSES : M. JÉRÔME BIGNON, M. MICHEL BOULOGNE, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. CLAUDE CHAIDRON, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, MME BRIGITTE FOURE, M. LAURENT SOMON, M. JEAN-PIERRE TETU

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2013 est adopté.

En introduction de cette session étant consacrée au Budget Supplémentaire, Monsieur le Président aborde le sujet de l'actualité parlementaire et de la loi sur le non-cumul des mandats. Il considère que les sénateurs qui s'opposent et dénaturent ce projet de loi ne rendent pas service au renouvellement de la démocratie représentative. Il estime qu'il n'y a pas besoin de diriger une grande collectivité territoriale pour les représenter, puisque leur représentation est déjà garantie par le fait que les sénateurs sont choisis par les élus locaux. Avec le non-cumul, les Français auront des parlementaires et des élus avec des compétences et une proximité renforcées.

Continuant son tour d'horizon de l'actualité législative relative aux collectivités locales, Monsieur le Président souligne l'enjeu de l'examen en seconde lecture du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Il estime que c'est un projet de loi important qui va bien au-delà de l'affirmation des métropoles. Il s'agit d'abord de

reconnaître aux Départements un rôle de chef de file sur le numérique. Puis, il souligne, en lien avec l'action de l'ADF, la nécessité de reconnaître les Départements comme seuls délégataires de la gestion du volet inclusion sociale du Fonds social européen. Enfin, il souhaite que ce texte prévoit la consultation des administrés avant toute fusion de collectivités. Il lui semble hors de propos de laisser chacun édicter ses propres règles : il y aurait, ici, rupture du pacte républicain.

En conclusion de ce tour d'horizon, Monsieur le Président revient sur l'accord de principe conclu le 16 juillet dernier entre le Gouvernement et l'ADF. Il estime qu'avec cet accord, les Départements vont compter, à partir de 2014, sur un meilleur financement des allocations individuelles de solidarité nationale. Ce financement repose sur deux modalités, d'une part, le transfert aux Départements de la totalité de la ressource fiscale au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 830 millions d'euros. Cette ressource sera répartie, selon des modalités de péréquation qui restent à définir, entre les Départements. D'autre part, la seconde modalité est le relèvement pendant deux ans, à compter de 2014, du plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à hauteur maximale de 4,5 %, contre 3,8% aujourd'hui, qui permettrait aux Conseils généraux de dégager des ressources supplémentaires.

Monsieur le Président annonce également la mise en œuvre de l'engagement pris par le Gouvernement en clôture de la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale consistant à la compensation intégrale des charges issues de la revalorisation du RSA. Il rappelle les trois chantiers de discussions ouverts par l'accord du 16 juillet dernier, à savoir :

- la maîtrise des dépenses de solidarités prises en charge par les Départements ;
- l'association des Conseils généraux à l'élaboration de la loi sur l'autonomie ;
- et la poursuite du dialogue entre l'Etat, les Départements et les acteurs du secteur du handicap sur les conditions de mise en œuvre et d'évolution de la PCH.

Monsieur le Président considère que l'élément essentiel de cet accord est la reconnaissance par le Gouvernement des difficultés rencontrées par les Départements dans le financement des allocations individuelles de solidarité et de la nécessité de les intégrer dans la solidarité nationale. Il juge que c'est la première fois, depuis des années, que le Gouvernement s'en préoccupe. Il attire l'attention de ses collègues sur le sort réservé par la majorité de Nicolas Sarkozy aux Départements et aux collectivités pour mesurer le chemin parcouru. Toutefois, Monsieur le Président souligne que cet accord sur les sommes à recouvrer par les Conseils généraux, soit 2,1 milliards d'euros, reste à mi-chemin étant donné le reste à charge de plus de quatre milliards pour les Départements. Il se défend de tout triomphalisme et de naïveté et souligne la nécessité d'être vigilant car il conviendra de veiller à ce que les critères retenus pour la péréquation des frais de gestion prennent en compte les Départements, qui comme la Somme, connaissent des difficultés structurelles incontestables. Quant au relèvement du plafond de perception des droits de mutation à titre onéreux, il estime qu'il revient au législateur d'instituer un taux unique de 4,5% applicable à tous les départements et de répartir

équitablement le produit des ressources ainsi dégagées. Sans cette péréquation, les Départements ruraux, qui doivent faire face aux difficultés financières les plus aigües, seront défavorisés.

Il insiste enfin sur le fait que les contreparties demandées aux Conseils généraux seront, même si elles peuvent être considérées comme des mesures louables, porteuses de charges nouvelles pour les Départements.

Monsieur le Président appelle les membres de l'Assemblée départementale à défendre inlassablement le rôle fondamental des Départements pour le dynamisme, le développement et la cohésion des territoires. Et il souhaite encore aller plus loin quant à la reconnaissance par le Gouvernement d'un financement par la solidarité nationale, notamment à travers une part de CSG, des allocations individuelles de solidarités.

Après avoir évoqué le chantier de la révision des valeurs locatives des habitations, qu'il considère aujourd'hui comme obsolètes, Monsieur le Président annonce que Mme Anne-Marie ESCOFFIER, ministre de la Décentralisation, viendra en octobre prochain discuter de ces sujets dans cette assemblée.

Monsieur le Président présente deux rapports qu'il considère comme particulièrement significatifs du contenu de cette session. Il aborde, en premier lieu, la délégation de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau à l'AMEVA qu'il considère comme un bon exemple de la façon dont le Conseil général pourrait à l'avenir assumer son rôle de chef de file des solidarités de proximité vers les communes et leurs regroupements.

Le second rapport qu'il souhaite présenter concerne l'approbation d'un troisième avenant au contrat signé entre le Département et la Région Picardie qui manifeste d'un engagement commun en faveur de l'aménagement et du développement durable du territoire départemental ainsi qu'une vision partagée pour améliorer la qualité de vie des habitants et favoriser leur épanouissement. Il détaille les principales modifications apportées par cet avenant permettant notamment de mobiliser 82 millions d'euros sur une participation attendue de 100 millions d'euros de la Région.

Monsieur le Président affirme que ce projet de Budget Supplémentaire permet d'ajuster le programme d'investissement du Conseil général et de faire face à l'évolution des dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de solidarités. Il constate que ces ajustements représentent seulement 2,3% du montant total du Budget Primitif démontrant ainsi, *a posteriori*, la sincérité et la justesse de celui-ci. Il note également qu'un peu moins de la moitié de ces dépenses nouvelles tiennent au versement du RSA.

Monsieur le Président cède la parole à M. LEC.

M. LEC présente les équilibres du projet de Budget Supplémentaire et indique les principaux ajustements proposés. Au titre de la section de fonctionnement, il propose d'ajuster les dépenses, à hauteur de 13 170 017 €, et de procéder à une réduction des recettes de 1 898 801€. Il estime que,

comme cela avait été anticipé, ce financement est assuré par un prélèvement sur la mise en réserve du résultat cumulé de 2012 tel qu'il résulte de la délibération, votée en juin dernier, relative à la régularisation d'écritures comptables antérieures à 2008.

Pour la section d'investissement, M.LEC indique qu'il est proposé une réduction des crédits de paiement de 2 891 000 € et des recettes, hors emprunt, de 1 651 000 €, représentant la quote-part des subventions attendues. Il souligne que cet ajustement des crédits de paiement de la section d'investissement ne constitue en aucune manière un désengagement mais prend en compte l'état d'avancement des opérations et permet d'adapter les inscriptions aux besoins. Cette réduction des dépenses permet de réduire le recours à l'emprunt et donc de ramener le programme d'emprunt de 34 750 000 € à 30 000 000 €, s'inscrivant ainsi dans l'ambition d'une gestion maîtrisée de l'endettement. Il se félicite de cette stratégie qui a permis de réduire le stock de dette de près de 18 M€ sur la période 2008-2012.

M.LEC présente les principaux ajustements de la section d'investissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, M.LEC rappelle que l'ajustement des dépenses des missions de solidarités au regard de la situation sociale du territoire constitue l'essentiel de la hausse des dépenses de fonctionnement : le RSA pour 4,5 millions d'euros afin de prendre en compte l'augmentation croissante du nombre d'allocataires et la revalorisation de 2% résultant du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté, la PCH pour 915 900 €, et l'action éducative de la mission enfance pour 2,4 millions d'euros. Il présente également les autres ajustements de dépenses de fonctionnement et notamment les conséquences de l'hiver rigoureux, l'ajustement des charges de personnel liées à la hausse des cotisations et la revalorisation du SMIC, et la hausse de la contribution au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

En conclusion, il souligne que les ajustements opérés au Budget Supplémentaire sont l'illustration parfaite des difficultés de tous les Départements contraints de prendre en charge des dépenses croissantes de solidarités dans un contexte de réduction des recettes.

M. DUBOIS souhaite revenir sur les éléments de politique nationale abordés par Monsieur le Président. Concernant la loi de non-cumul, il revendique très fort l'importance des modifications apportées au projet de loi par les 328 sénateurs et juge les informations fournies par Monsieur le Président comme partielles. Selon lui, les trois amendements votés ouvrent une possibilité de cumul aux Sénateurs qui représentent les territoires. Il prend son cas personnel en exemple et dénonce le fait qu'il devrait démissionner de son poste d'adjoint au maire. Le deuxième amendement voté par le Sénat limite à trois le nombre de mandats successifs. Enfin, le troisième amendement vise à supprimer le cumul des indemnités. Il estime avoir bien compris que le Gouvernement tue les territoires ruraux, ce

qu'il combat. Concernant l'Acte III de la Décentralisation, il dénonce la notion floue de chef-de-filat qui n'a aucune valeur.

Revenant sur la question du financement des Départements, il estime que l'augmentation des droits de mutation est peu certaine du fait de l'atonie du marché de l'immobilier et que le déplafonnement revient à renchérir les frais payés par les acquéreurs. Il considère que le Président oublie un élément majeur, la baisse de 476 millions d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement. Au final, ne resteraient que 354 millions d'euros à répartir entre les 101 Départements. Il dénonce l'attribution prioritaire du fonds d'urgence à des Départements gérés par la Gauche.

Concernant les affaires départementales, M. DUBOIS considère que le Budget Supplémentaire tente de rattraper les errements du Budget Primitif. Il rappelle le discours de M. LEC lors de la session de mars dernier : "L'équilibre budgétaire réel est assuré par des prévisions sincères, aussi précises que possibles et prudentes". Il juge que la sincérité est absente car de nombreuses mesures étaient connues au moment du vote du Budget Primitif. Il estime le budget imprécis face au dérapage du RSA et des DMTO alors même que l'opposition avait alerté l'Assemblée sur ce point. Il dénonce également la baisse globale des crédits d'investissement à travers des opérations retardées, ajournées ou annulées et se demande si l'on pourra continuer à investir demain pour moderniser les collèges et entretenir les routes ? Il juge, enfin, imprudent de doubler les crédits consacrés aux mineurs et jeunes majeurs étrangers quand l'aide de l'Etat est réduite de 90%.

Au nom de son groupe, il estime que le Budget Primitif est le fruit d'un "arrangement entre amis" pour éviter de rendre public les dissensions de la majorité.

M. DUBOIS critique les récentes hausses d'impôts et ironise sur la notion de "pause fiscale" en 2014 qu'il estime absente dans la Somme également à travers la hausse de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Concernant le contrat avec la Région, il considère que c'est un catalogue à la Prévert et se demande s'il faut que les dépenses soient faites d'ici à la fin 2013.

Monsieur Le Président lui indique que la limite concerne l'engagement des crédits, les dépenses devant être liquidées avant juin 2016.

Enfin, M. DUBOIS s'interroge sur la création par la Région Picardie d'un service public d'efficacité énergétique qui vient en concurrence du programme habiter mieux et qui serait selon lui inefficace et redondant.

Pour conclure, il dit voir dans le Budget Supplémentaire une situation budgétaire à bout de souffle manquant d'innovation, d'audace et de courage marquée de choix néfastes pour la collectivité.

Par ailleurs, il dénonce un « tripatouillage » à l'œuvre dans le redécoupage cantonal.

Avant de répondre point par point aux propos de M. DUBOIS, Monsieur le Président donne la parole à M. JACOB.

M. JACOB revient sur les six mois passés depuis l'adoption du Budget Primitif et les « coups de massue fiscale » dont les plus pauvres ont été victimes. La situation faite aux collectivités est, selon lui, catastrophique, les populations les plus fragiles et les classes moyennes ne sont pas épargnées. Il dit ne pas retrouver la justice fiscale promise. Il souligne toutefois que, dans un contexte difficile, la majorité n'a pas abandonné ses ambitions mais qu'il n'est plus possible d'agir car le cadre financier n'est plus garanti suite aux années de casse sociale du Gouvernement Sarkozy, l'effet de ciseaux étant inévitable et obérant la construction et l'équilibre du prochain budget. Après avoir rappelé que la dette de l'Etat s'aggrave concernant la PCH, l'APA et le RSA, il s'interroge sur le devenir du pacte de confiance destiné à mettre en place des ressources pérennes et suffisantes pour financer des allocations relevant de la solidarité nationale. Selon lui, le budget pour 2014 laisse augurer le pire avec le rabotage de la DGF d'ici à 2015 pour financer tout ou partie des crédits d'impôts aux entreprises sans condition de création d'emplois ou d'investissement alors même que le Gouvernement refuse d'encadrer les salaires des grands patrons ou de lutter contre la fraude fiscale. M. JACOB souligne le sérieux avec lequel est géré le budget départemental.

Concernant l'accueil des mineurs et jeunes majeurs étrangers, il estime que peu de choses ont changé, les dépenses s'accroissant même dans ce domaine. Il juge enfin qu'il est urgent pour le Gouvernement de changer de cap, le mécontentement grandissant dans les populations qui ont élu François Hollande. Il insiste sur la nécessité de mettre en œuvre une véritable politique pour l'emploi, la hausse des salaires, la mise à contribution des revenus financiers des entreprises et des banques. Il estime que le courage serait de s'attaquer à la fraude fiscale et aux dividendes.

Il souhaite rappeler la dette de l'Etat de près de 130 M€ au Département. Il rappelle un vœu adopté lors du budget primitif pour que soit réactivée l'inscription de la dette de l'Etat, y compris le financement du SDIS. Il convient que l'accord du 16 juillet dernier reconnaît la situation mais que les retombées ne sont pas en vue et sont attendues avec impatience.

Il poursuit son propos en soulignant qu'en application de l'accord entre l'Etat et les Départements d'octobre 2012, et six mois après son invitation à vouloir participer à une délégation pour rencontrer le Premier ministre, il souhaite avoir des précisions sur l'actualité de cette démarche

entreprise par le Président à ce sujet qui permettrait de dégager des possibilités saines d'équilibre financier pour la collectivité. En effet, il ne peut être question, selon lui, d'augmenter la pression fiscale départementale ou d'envisager d'en finir avec la gratuité du transport scolaire. Il souhaite que l'Etat s'engage à reverser les compensations perdues.

Il dit son refus que les actions départementales impliquent une imposition supplémentaire et préconise l'instauration d'une taxe sur les transferts financiers pour permettre la juste compensation, l'instauration d'une banque publique et l'augmentation de la DGF.

M. JACOB dénonce enfin une nouvelle réforme inéquitable sur les retraites et souhaite être entendu et demande que la collectivité n'ajoute pas de l'austérité à l'austérité.

En conclusion, M. JACOB indique que le groupe « Front de Gauche, Communistes et apparentés » votera le budget supplémentaire mais fait part de son inquiétude sur le budget 2014.

M. LEC, revenant sur les propos de M. Dubois, considère que ce dernier est dans la position "paradisique" de l'opposition, si obnubilé par son texte préparé qu'il n'écoute plus le débat. Il juge dérisoire l'accusation faite à son encontre de ne pas avoir préparé un budget sincère, précis et prudent. Il rappelle que le gouvernement Sarkozy a laissé l'Etat en situation de faillite. Il faudrait être déraisonnable de ne pas intégrer cette donnée tout comme celle de la crise économique mondiale. Il souligne que le Président Sarkozy prévoyait de supprimer les Départements, qu'il a réformé la taxe professionnelle en supprimant l'autonomie fiscale départementale.

Concernant l'ajustement au niveau du SDIS, M. LEC souligne que cela prend en considération le fait qu'avec la bonne gestion de l'année, un geste a été possible pour répondre à une partie des demandes du SDIS. A propos du RSA, il rappelle que l'ajustement est prévu et il lui apparaît essentiel que le BS permette d'équilibrer le budget départemental. Sur les dépenses sociales, il rappelle que l'opposition annonçait une erreur de 31 millions d'€, cela s'est avéré fantaisiste et totalement faux. Concernant l'analyse des droits de mutation, il cite l'exemple de M. HURE, Président des Ardennes, réputé pour sa connaissance des finances locales, qui avait prévu +8% sur les droits de mutation et a du constater une baisse de 14%. Il prend également l'exemple de M. Ciotti des Alpes-Maritimes qui avait prévu une baisse de 9% en 2013, or la baisse constatée a été de 15%. Nous avons été prudents, sincères et précis dans les prévisions. Concernant les investissements, il considère avoir expliqué à quoi était dû le report des investissements qui restent prévus. Il reconnaît que la crise économique affecte les communes qui sont inquiètes concernant leurs investissements, ; et il indique qu'avec le Président MANABLE, il a lancé un appel auprès des banques pour qu'elles aident les collectivités et les citoyens du département de la Somme.

Pour conclure, M. LEC souligne que M. DUBOIS a prodigué des conseils pour le prochain budget en affirmant la nécessité de savoir arbitrer et supprimer des subventions et propose à ce

dernier de venir présenter à la Commission des Finances les subventions précises qu'il entend supprimer, à quelle hauteur et à quel montant, pour quelles associations ?

M. STOTER souhaite rappeler le caractère composite de la majorité présidentielle qui regroupe des familles politiques qui partagent un projet ; c'est également le cas au sein de cette assemblée ce qui n'exclut pas le débat démocratique. Il indique que les radicaux de gauche souhaitent un cumul mesuré des mandats électifs plutôt qu'une interdiction. Après avoir cité les propos de M. Dubois selon lesquels le budget est un "arrangement entre amis", il s'inscrit en faux contre cette affirmation car il juge le budget comme étant le fruit d'une vision de l'avenir pour la collectivité, d'une volonté affichée d'assumer les compétences, de rester un partenaire des communes et intercommunalités et de l'examen approfondi de chacune des lignes budgétaires. Pour M. STOTER, le budget supplémentaire ne manque ni de souffle, ni d'ambition même s'il s'exprime dans un cadre contraint. Il estime que la majorité connaît sa responsabilité et est déterminée à obtenir les justes financements de l'Etat pour abonder les lignes budgétaires consacrées à la solidarité. Dans une période de forte mutation et d'incertitudes, il juge de la responsabilité des élus départementaux de proposer un budget qui poursuive les investissements pour demain et de réponde aux engagements et aux responsabilités départementales. M. STOTER se dit lasser de recevoir des leçons de saine gestion de la part de ceux qui ont laissé une telle ardoise.

M. LOTTIN souhaite des financements en faveur des mineurs étrangers isolés qu'une ligne du Fonds Social Européen soit sollicitée. Il poursuit son intervention en attirant l'attention de ses collègues sur l'incohérence consistant à ramener des galets de Normandie pour les travaux de Cayeux-sur-Mer alors qu'un stock de galets de 500 000 tonnes est disponible sur place pour un coût dix fois moins élevé et il espère le soutien du Président dans cette démarche.

M. JARDE estime quant à lui que la loi sur les conseillers territoriaux ne supprimait pas les conseillers généraux mais créait un conseiller territorial siégeant à la fois à la Région et au Département et maintenait à 37 le nombre de conseillers alors qu'aujourd'hui ils ne sont plus que 23. Puis, revenant sur le déficit de l'Etat, il considère son accélération vertigineuse depuis un an. Enfin, après avoir souligné que l'augmentation de la cotisation du Conseil général décidée par le conseil d'administration de Somme Numérique en février n'avait pas été répercuté au projet de budget primitif, il déplore que le financement du très haut débit soit réintégré au contrat de développement Somme Picardie.

MME QUIGNON souligne l'enjeu majeur de la création du service public régional d'efficacité énergétique surtout au regard du Hub Tarascon et situé dans la Somme et qui devrait être labellisé par le Gouvernement.

En réponse à M. DUBOIS, Monsieur le Président souligne que le Conseil général ne peut ignorer les lois votées à Paris. Après avoir rappelé être un farouche défenseur du non-cumul des mandats, il estime que le projet adopté au Sénat est l'expression d'un conservatisme et rend hommage à

Madame Laurence Rossignol, sénatrice Picarde, qui s'est dit opposée au cumul. Puis il souligne que le redécoupage cantonal actuel maintient le nombre de conseillers généraux à savoir 46 puisqu'il s'agit d'élire un binôme, toutefois cette question du redécoupage pourra être évoquée lorsque M. le Préfet viendra présenter la carte du Ministre de l'Intérieur. Il invite enfin l'opposition à quitter cette posture passéiste en soulignant que 3/5ème des cantons français n'ont pas connus de redécoupage depuis 1801 alors que le visage de la France a changé.

Monsieur le Président rappelle que les dispositions mises en œuvre en faveur des Départements par le Gouvernement constitue une avancée même si le compte n'y est pas encore. Au sujet des DMT, il se souvient qu'avant 2008, ces droits étaient beaucoup plus élevés ce qui n'a pas empêché l'ancienne majorité d'augmenter les impôts de plus de 14%.

Revenant sur la question du fonds d'urgence, il indique que sur les 101 Départements, 48 ne recevront aucune aide, 58 sont éligibles et la Somme est à la 31ème place ; le montant des versements variant de 1 866€ à 13 M€. L'inscription ne pourra se faire qu'après la signature d'une convention avec l'Etat. Monsieur le Président récuse le fait que les Départements de gauche auraient été avantagés et donne la liste des Départements dirigés par la gauche qui n'ont rien reçu.

Monsieur le Président réaffirme que le BP 2013 est un budget réaliste, sincère et précis. Et chiffres à l'appui démontre que les ajustements proposés aujourd'hui sont marginaux au regard de ceux opérés par M.DUBOIS en 2007 notamment concernant le RMI. Concernant les investissements, il ne s'agit pas d'une baisse mais de différer ces investissements en raison du retard pris dans certaines opérations.

Monsieur le Président dit effectivement partager les inquiétudes de M. DUBOIS sur les capacités des collectivités à investir demain.

Enfin, il considère qu'effrayer les communes et les EPCI est devenu une habitude de son collègue Dubois et rappelle que seulement 40 Départements, dont la Somme, ont un dispositif d'aide aux communes et aux intercommunalités et il rappelle que la Pacte II n'a pas baissé d'un euro par rapport à la première Pacte.

M le Président souhaite que la question des mineurs isolés étrangers ne fasse pas l'objet d'une polémique car c'est une situation humanitaire pour des jeunes en situation de désarroi qui vivent des risques dans leur pays d'origine. Il rappelle qu'il fait partie du comité de suivi mis en œuvre par le ministère de la justice et considère que la mise en place d'une plateforme d'évaluation est une avancée. Il en rappelle le fonctionnement et notamment l'application du principe de solidarité nationale. Il souhaite que l'on puisse accueillir ces mineurs dignement plutôt qu'à l'hôtel pour assurer un encadrement éducatif, sanitaire et social. Toutefois, il déplore après quelques mois, un bilan pessimiste, car de nombreux départements sont réticents à accueillir ces mineurs. Il cite à cet effet le Département de l'Aube avec d'autres départements de droite. Il précise que dans la Somme, de nombreux jeunes majeurs de moins de 21 ans inscrits dans un cursus de formation depuis leur minorité

sont également accueillis. Il souhaite que les choses avancent dans ce domaine auprès du ministre pour éviter le blocage du dispositif mis en place.

Sur la fiscalité, Monsieur le Président dénonce l'incohérence du discours de l'opposition qui demande plus de dépenses à travers ses amendements et refuse toute augmentation de recettes. Prenant appui sur le passage des droits de mutation de 3,8% à 4,5%, cela pourrait générer une recette supplémentaire de 6,4M€. Pour un bien d'une valeur de 150 000€, cela représenterait 1 000€ de dépenses supplémentaires pour l'acquéreur, montant relativement faible.

Concernant la cotisation de Somme Numérique, Monsieur le Président précise que l'augmentation est liée aux délais entre la décision de ce syndicat mixte et le temps exécutoire. Il rappelle que cette somme de 25 000 € est marginale par rapport à l'ensemble du budget.

Pour le SDIS, Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un dialogue permanent entre les besoins de ce service et les possibilités financières du Conseil général. Il rappelle que la participation du Conseil général au SDIS augmente chaque année et que force est de constater qu'en cinq ans il a été fait plus pour ce service qu'en dix ans.

Revenant sur la question de la rémunération des agents du Département, Monsieur le Président souligne que l'ajustement de 250 000€ sur plus de 100 millions d'€, résulte de l'application des décisions nationales sur le SMIC et les cotisations.

Puis sur la question de la mise en place par la Région d'un fonds régional d'aide à la rénovation énergétique des logements, il le juge non-redondant avec le dispositif départemental dans la mesure où il pourra aider à financer un reste à charge parfois très élevé pour les propriétaires occupants très modestes dans le montage financier de leurs travaux d'amélioration des performances énergétiques du logement.

Concernant le redécoupage cantonal, Monsieur le Président rappelle que le Ministre de l'Intérieur détient l'avis final. Ironisant, Monsieur le Président dit souhaiter se rapprocher de la droite locale qui a une longue expérience des redécoupages et détaille le récent redécoupage effectué concernant les circonscriptions législatives. Il encourage par conséquent ses collègues de l'opposition à balayer devant leur porte.

En réponse à M. LOTTIN concernant la défense du trait de côte, il se dit d'accord sur le fait qu'on pousse les collectivités à engager des dépenses astronomiques pour apporter des galets. Il souhaite qu'à ce sujet, on conjugue l'avis des spécialistes et celui des élus de terrain qui connaissent leur pays. Il rappelle avoir montré au Préfet l'existence de ressources en galets à Cayeux sur Mer. Toutefois, le marché étant déjà engagé pour la première phase, il faudra utiliser les galets locaux mais pour "engraisser les casiers" entre les épis. Il juge enfin que cette problématique doit être gérée à l'échelle interrégionale.

Avant de lever la séance, Monsieur le Président rappelle que des livrets sur la Somme pendant la Première Guerre Mondiale ont été remis à l'ensemble des élus et leur demande de les remettre

rapidement aux élèves de troisième de leurs cantons dans la mesure où cette partie du programme est abordée en tout début d'année scolaire. Il indique en outre que ces livrets seront distribués chaque année aux élèves de troisième jusqu'à la rentrée 2019.

Puis il invite ses collègues à s'inscrire d'une part aux Assises Nationales des Services publics d'assainissement non collectif qui se tiendront les 2 et 3 octobre prochain à Mégacité à Amiens, et d'autre part à ne pas tarder à s'inscrire à la première convention nationale des conseillers généraux organisée le 11 octobre prochain à Lille afin de faciliter l'organisation du transport en autocar.

Enfin, il sollicite ses collègues afin de compléter les désignations des représentants du Conseil général au sein des conseils d'administration des collèges prévues par le rapport additif déposé sur table ce matin, sachant que la représentation du Conseil général y est désormais doublée suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la refondation de l'Ecole et leur demande de se rapprocher de M. FAUVET, chef de cabinet afin de faire leurs propositions.

En conclusion, Monsieur le Président rappelle que les commissions se réuniront cet après-midi et que la séance reprendra demain matin à 9 h 30.

Monsieur le Président lève la séance.

(La séance est levée à 12 heures 30).

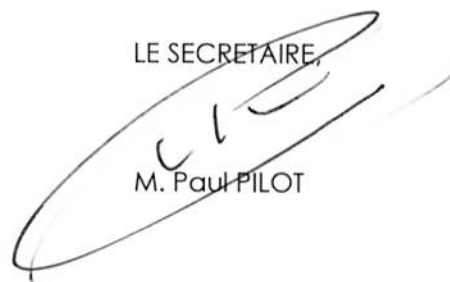
.....

LE PRESIDENT,



M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,



M. Paul PILOT